

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 3 AVRIL 2014

COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; JM. ROYANNEZ ; V. VOIGNIER ; M.CROUZET ; J. PLEINET ; H. CHAMBON ; A. FERRIER ; F. MICHEL DIT BARON ; B. RUNDLER ; D. FAQUIN ; P. ZANI ; F. BOUVET ; S. BENSADI ; F. MERLE ; F. ROBIN ; M. ASTIER ; JP GARDE ; E. CHAHBAZIAN ; Y. MAGNIN ; B. TEYSSOT ; R. GUIRAL ; C. PREVISANI ; T. SERRADURA ; N. VASSALO

Absents excusés : Hubert CHAMBON, Christophe CROZET

Procurations : Hubert CHAMBON à Marc CROUZET

Secrétaire de séance : Dominique CHASSOULIER

ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1 - Désignation des commissions	28			9 commissions sont créées : finances ; vie scolaire ; urbanisme et développement économique ; communication ; voirie-réseaux et environnement ; associations, culture et jeunesse ; gestion du patrimoine ; action sociale et familiale. Les membres des commissions sont désignés (voir tableau ci-joint)
2 - Election des membres de la commission d'appel d'offres, de la commission des délégations et du jury de concours	28			Ces instances sont constituées de 5 membres titulaires et 5 suppléants, en plus du Maire, Président de droit. Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste : <u>Titulaires</u> : - Jean Marie ROYANNEZ - Marc CROUZET - Dominique CHASSOULIER - Joëlle PLEINET - Christophe CROZET <u>Suppléants</u> - Emilia CHAHBAZIAN - Jean-Michel VALLA - Florence BOUVET - Marie MONTMAGNON - Béatrice TEYSSOT.
3 - Délégations du Conseil Municipal au Maire	28			Diverses délégations sont confiées par le Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.
4 - Indemnités du Maire et des Adjointes et du Conseiller délégué	28			Les indemnités du Maire sont fixées à 51% de l'indice brut 1015 ; les indemnités des adjoints sont fixées à 20% de l'indice brut 1015.

5 - Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal	X	X	X	Retirer de la séance
6 - Election des représentants de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du bassin de la Barberolle	28			Sont élus : Didier FAQUIN, Martine GAYFFIER
7 - Election des représentants de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Drôme	28			Sont élus : Jean Marie ROYANNEZ, Jean Michel VALLA
8 - Election des représentants de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence	28			Sont élus : Marc CROUZET, Dominique QUET
9 - Election des représentants de la Commune au sein du Syndicat Départemental d'Electricité	28			Sont élus : Hubert CHAMBON; Dominique CHASSOULIER
10 - Désignation des représentants de la Commune au Comité de Jumelage	28			Sont désignés : D. QUET, Véronique VOIGNIER, M. MONTMAGNON
11 - Désignation des représentants de la Commune au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)				Trois candidats pour deux sièges : Joëlle PLEINET : 27 voix - Schéhrazad BENSADI : 23 voix - Cécile PREVISANI : 5 voix Sont élus : Joëlle PLEINET et Schéhrazad BENSADI.
12 - Désignation du délégué à la Prévention Routière	23		5	Est désigné : Marie MONTMAGNON.
13 - Désignation d'un correspondant Défense	23		5	Est désigné : Florence BOUVET.
14 - Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	27	1		Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé à 10, étant entendu qu'une moitié est désignée par le Conseil Municipal, l'autre par le Maire.
15 - Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	28			Sont élus : Mmes PLEINET, BENSADI, et Mrs VALLA, MICHEL DIT BARON et GUIRAL.
16 - Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Association « Saint-Marcel s'expose »	28			Sont désignés : Patrick ZANI, Véronique VOIGNIER, Béatrice TEYSSOT.
17 - Droit à la formation des Elus	28			En application de l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une enveloppe financière égale à 10 % du montant des indemnités des élus est constituée pour 2014 puis 3 % les années suivantes, destinée au financement de la formation des élus, dispensée par des organismes agréés.

18 - Personnel : créations et suppressions de postes				Suite au départ à la retraite d'un agent et à la réorganisation du service d'entretien des bâtiments communaux, le Conseil Municipal supprime un poste d'agent technique de 26 heures hebdomadaires et crée deux postes d'agent technique de 18 heures et 4 heures hebdomadaires.
--	--	--	--	---

Monsieur le Maire porte à la connaissance les informations suivantes :

- Session de formation pour les élus sur le thème « initiation aux finances publiques » : le samedi 17 mai de 9h à 12 h en mairie
- Session de formation pour les élus sur le thème « Fonctionnement d'une commune » : le samedi 14 juin de 9h à 12h en mairie.

Les prochains Conseils Municipaux sont programmés aux dates suivantes :

- Jeudi 22 mai 2014 à 20h
- Jeudi 19 juin 2014 à 20h
- Jeudi 10 juillet 2014 à 20h.

Questions diverses

Monsieur GUIRAL relate qu'il y a eu de nouveaux dysfonctionnements sur la chaufferie de l'église. Un rendez-vous est pris avec Monsieur CROUZET.

Monsieur CROUZET attire l'attention de Monsieur GUIRAL sur ses interventions répétées sur ce dispositif qui pourraient à terme poser des difficultés. Aussi, il souhaite que pour l'avenir, des demandes d'interventions soient adressées aux services plutôt que de procéder à des interventions directes.

Monsieur GUIRAL informe que les bordures des aires de stationnement situées le long du chemin de la Roche en amont du pont, présentent un danger lors de croisement de véhicules à fort empiètement. Il rappelle aussi, le caractère dangereux du ralentisseur installé à Thodore qui oblige les voitures qui sortent du lotissement à empiéter sur la voie.

Monsieur le Maire, l'informe que ces deux points seront portés à l'ordre du jour de la commission extra-communale de sécurité dès qu'elle aura été instituée.

Monsieur GUIRAL tient à préciser qu'il est contre le projet du skatepark, et qu'il souhaite que les financements qui ont été attribués à cet équipement soient ventilés sur des aides aux entreprises locales.

Monsieur le Maire, lui rappelle que lors des commandes publiques, la Commune s'efforce dans le cadre réglementaire applicable en la matière, de sélectionner les entreprises qui interviennent pour notre compte, dans le tissu économique local, et précise que l'aide économique aux entreprises n'est plus une compétence communale. En ce qui concerne le projet du Skatepark, qui avait été mis en attente pendant la période pré-électorale, afin de ne pas lancer des travaux qui n'auraient pas été validés l'équipe municipale en place à l'issue du scrutin, Monsieur le Maire informe que le projet va être relancé, et repris par la Commission Sports.

NOTA :

Monsieur le Maire, précise, qu'après vérification auprès des services préfectoraux, le nombre de commissions permanentes communales n'est pas limité. Et ce contrairement à ce qui a été annoncé en séance du conseil municipal.

Aussi, la commission « Sports » qui avait été qualifiée de groupe de travail, lors de ladite séance, sera bien maintenue en qualité de Commission Permanente Communale.

